



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA NIÈVRE**

Circonscription Nevers 2

Secrétariat

Affaire suivie par :

Claudine Billaud

Tél : 03 86 93 22 20

Mél : ien58nevers2@ac-dijon.fr

19, Place Saint-Exupéry

CS 70074

58028 Nevers Cedex

Nevers, le 5 juillet 2022

L'inspectrice de l'Éducation nationale
Circonscription Nevers 2

à

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants spécialisés et psychologues des
RASED

Note de service

(À diffuser à tous les enseignants par voie électronique)

Une dernière note de service pour cette année encore éprouvante dans le contexte sanitaire que nous avons connu.

Je ne peux que reprendre mes propos de l'année passée, tant ils restent d'actualité :

Engagement et professionnalisme ont permis au service public d'éducation que nous représentons de fonctionner le mieux possible. Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour que les élèves soient accueillis et que la continuité des apprentissages soit assurée.

La solidarité a fonctionné au mieux dans la circonscription et ce principe nous rend collectivement plus solides pour assumer nos missions.

La circulaire de rentrée nous invite à faire perdurer cet engagement pour l'excellence, l'égalité et le bien-être. Permettez-moi d'ajouter l'ambition pour nos élèves. Eduquer c'est avant tout **e-ducere**, c'est à dire conduire un jeune hors de lui-même, le faire exister dans les échanges qu'il vit avec les autres. L'éducation est semblable à un art ; elle est une création perpétuelle qui progresse en provoquant des rencontres toujours nouvelles. Le code de l'éducation fixe le rôle de l'école dans le développement des connaissances, des compétences et de la culture des élèves.

Il s'agit, au-delà de l'instruction, d'intégrer un enfant dans la communauté humaine, de l'aider à se transformer en élève-citoyen.

Le système éducatif peut donc être défini comme le lieu où on enseigne et où on pratique l'art de la rencontre. Ce qui fait que la communication et le soin apportés dans les relations humaines seront notre préoccupation particulière dans la circonscription.

Pour l'année prochaine, l'équipe de circonscription-Claudine Billaud, « référente en communication de première ligne » - sera encore à vos côtés pour vous accompagner dans vos missions. N'hésitez pas à communiquer, à questionner chaque fois que c'est utile pour vous. Ce lien est précieux pour nous et vous aurez toujours un interlocuteur au sein de l'équipe de circonscription.

PJ 1

- fiches effectif – LVE

Nous espérons d'année en année de meilleures conditions d'exercice. Cela se profile à l'horizon.
Que la période estivale vous apporte tout le repos nécessaire pour un ressourcement ô combien mérité.

Bonne fin d'année, bonnes vacances !

Calendrier scolaire

La **rentrée des enseignants** aura lieu mercredi 31 août 2022.

La **reprise des cours pour les élèves** aura lieu jeudi 1^{er} septembre 2022.

Vacances de Toussaint	Du vendredi 22 octobre 2022 après la classe au lundi 7 novembre 2022 au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 17 décembre 2022 après la classe au lundi 3 janvier 2023 au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 4 février 2023 après la classe au lundi 21 février 2023 au matin
Vacances de printemps	Du vendredi 8 avril 2023 après la classe au lundi 24 avril 2023 au matin
Vacances d'été	jeudi 8 juillet 2023 après la classe

Par ailleurs, les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023.

Les équipes pédagogiques mobiliseront la **journée de solidarité** et les **deux demi-journées** de réflexion d'équipe (**dates laissées au choix des équipes, avec retour des dates choisies à l'IEN**), ainsi qu'une partie des conseils de maîtres pour travailler à la mise en œuvre du projet d'école.

La **journée solidarité** pourra être effectuée le 30 août, elle concerne l'ensemble de l'équipe d'école. Les deux demi-journées de réflexion en équipe (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dérogées, durant l'année scolaire.

Réunion des directeurs

- **mercredi 31 août 2022 de 9h à 11h, à Rouy (restaurant scolaire)**, pour les écoles suivantes : Saint-Saulge, Rouy, Billy-Chevannes, Saxy-Bourdon, Bona, Crux la Ville, Bazolles, Saint-Benin-des-Bois, Nolay, Saint-Benin-d'Azy, Vaux d'Amognes maternelle et élémentaire, Saint-Jean-aux-Amognes, Montigny-aux-Amognes, Saint-Sulpice, Ville-Langy,

- **mercredi 31 août 2022 de 14h30 à 16h30, école primaire les Chevillettes Fourchambault** pour les écoles suivantes : Varennes Bourg, maternelles P.Langevin, Kergomard, J.Prévert, R.Rolland, élémentaire Saint Just, Romain Rolland Varennes-Vauzelles, Pougues-les-Eaux, Fourchambault (Chevillettes, Riau), Garchizy maternelle-élémentaire, Parigny-les-Vaux, Marzy maternelle-élémentaire, Germigny-sur-Loire, Nevers (Camus, J.Ferry maternelle-élémentaire, Rotonde primaire, L.Sallé maternelle-élémentaire, A.Marquet), Gimouille-Saincaize

Merci de venir avec les renseignements précis concernant votre école : effectifs, répartitions, langue vivante (annexe jointe).

Circonscription Nevers 2

Secrétariat

Affaire suivie par :

Claudine Billaud

Tél : 03 86 93 22 20

Mél : ien58nevers2@ac-dijon.fr

19, Place Saint-Exupéry

CS 70074

58028 Nevers Cedex

La circulaire de rentrée ministérielle

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>

Après deux années éprouvantes, la notion de bien-être à l'école, liée à la réussite, est importante dans cette circulaire.

Nous attirons votre attention sur (sans hiérarchie)

- L'École doit être un lieu de bien-être pour les enfants et les adolescents. Chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites et préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination ou de violence et du fléau du harcèlement.
-
- De nouvelles actions permettront d'**assurer l'ouverture culturelle et intellectuelle des élèves** en leur proposant une offre pédagogique complète et adaptée à leurs besoins.
- La **pratique sportive et l'éducation physique** constitueront un point d'appui pour le bien-être et la santé mentale des élèves qui est une préoccupation sociétale cruciale.
- L'égalité scolaire a une double dimension : assurer le même **niveau d'exigence et de bien-être** à tous les élèves et se donner les moyens de mieux accompagner ceux qui sont les moins favorisés.
- L'engagement collectif au service d'une **école pleinement inclusive**.
- Entrer dans la **culture de l'évaluation** pour mieux répondre aux besoins des élèves et la prise en compte de la difficulté scolaire
- Un engagement pédagogique dans **développement durable et la transition écologique** feront évoluer nos représentations et nos pratiques.

Enfin, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse reste vigilant sur la situation sanitaire.

Des mesures sanitaires adaptées seront publiées avant la rentrée et toutes les écoles et tous les collèges et lycées seront invités à mettre à jour leur plan de continuité pédagogique.

Rentrée en musique

La circulaire de rentrée 2022 rappelle l'importance de l'éducation artistique et culturelle à l'école.

Dans cette perspective chaque école est invitée à organiser une rentrée en musique, « événement fédérateur de toute la communauté éducative sera poursuivie ».

Symboliquement cette action constitue un rituel de début d'année important.

Si vous le souhaitez-vous pourrez nous adresser, comme les années précédentes, quelques photos ou courtes vidéos qui illustreront vos actions sur le site de la DSDEN et celui des circonscriptions.

Vous trouverez des activités possibles proposées par la CPDEM sur le lien suivant : <https://view.genial.ly/6127aa7508f9950e3c181369>

Point sur l'école maternelle

- **Rentrée échelonnée**

Certains directeurs interrogent les circonscriptions concernant la rentrée échelonnée.

L'accueil se déroulera **les jeudi 1^{er} et vendredi 2, lundi 5 et mardi 6** exclusivement.

Cet accueil échelonné ne concerne que les élèves nouvellement scolarisés.

Circonscription Nevers 2

Secrétariat

Affaire suivie par :

Claudine Billaud

Tél : 03 86 93 22 20

Mél : ien58nevers2@ac-dijon.fr

19, Place Saint-Exupéry

CS 70074

58028 Nevers Cedex

- **Organisation de l'après-midi en petite section**

Il n'est pas opportun de proposer une récréation après la sieste des enfants (le passage direct du dortoir à la cour de récréation est à proscrire en particulier en saison hivernale) mais plutôt de profiter de cette arrivée progressive des enfants dans la classe pour leur proposer des activités individuelles ou en groupe qui ne nécessite pas forcément un apprentissage nouveau. C'est également un moment propice aux échanges langagiers.

<http://maternelle58.ec.ac-dijon.fr/>

- **Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section**

Une version actualisée du document à renseigner est jointe à cet envoi.

Ce document est à compléter deux fois par an et à adresser impérativement aux IEN de circonscriptions.

Il est entendu qu'un enfant peut être scolarisé à temps plein à tout moment de l'année si les parents le souhaitent.

- **Semaine du Sport à l'école :**

Elle aura lieu du 19 septembre au 23 septembre avec La Journée Nationale du Sport Scolaire le mercredi 21. La DSDEN 58 en partenariat avec l'USEP 58 proposera une matinée de formation autour des sports collectifs.

- **Sessions d'agrément**

Natation:

lundi 05 septembre 9h/11h Aquabalt Nevers

mardi 06 septembre 14h/16h Amphélia Imphy

lundi 12 septembre 09h/11h Piscine de Decize

mardi 13 septembre 9h/11h Ilot Corail VV

(à noter, une école qui irait à la piscine à Aquabalt peut tout à fait envoyer des parents aux autres sessions et inversement).

Cyclo:

vendredi 30 septembre 16h45/19h à l'école des Saules à Coulanges.

Canoë:

mardi 06 septembre 17h/19h au canoë club à Nevers

mardi 04 octobre 17h/19h au canoë club à Nevers

Les tests "Pass nautique" pour la pratique du canoë, auront lieu le jeudi 08 septembre à partir de 9h à Aquabalt pour les écoles qui auront canoë au premier trimestre (l'ordre de passage sera envoyé en début d'année). Pour celles qui auront canoë au troisième trimestre, une session sera organisée au mois de février.

Signé

L'inspectrice de l'Éducation nationale
Circonscription Nevers 2

Sylvie Paquet

Circonscription Nevers 2

Secrétariat

Affaire suivie par :

Claudine Billaud

Tél : 03 86 93 22 20

Mél : ien58nevers2@ac-dijon.fr

19, Place Saint-Exupéry

CS 70074

58028 Nevers Cedex